

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 1^{er} juin 2018 fixant le nombre de postes offerts au recrutement réservé sans concours pour l'accès au corps d'adjoint technique des administrations de l'État du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018

NOR : MICB1814485A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 1^{er} juin 2018, le nombre total de postes offerts au recrutement réservé sans concours pour l'accès au corps d'adjoint technique des administrations de l'Etat du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018, est fixé à 8. Ils sont répartis de la manière suivante :

- branche d'activité « maintenance des bâtiments », spécialité « électricité, électronique, électrotechnique » : 1 poste pour le ministère de la culture ;
- branche d'activité « hébergement », spécialité « restauration » : 1 poste pour le ministère de la culture ;
- branche d'activité « entretien, logistique, accueil et gardiennage », spécialité « agent polyvalent » : 6 postes pour le ministère de la culture.